

## Pas de présomption médicale n° 29



Le dictionnaire définit ainsi la présomption: opinion trop avantageuse de soi-même; suffisance, prétention.

D'après ce que nous venons de voir dans l'article précédent, nous pouvons comprendre que si nous avons le mandat de prier pour les malades, il ne nous octroie pas le droit de supplanter l'infirmier ou le médecin. Plus l'onction et les fruits dans notre service grandiront, plus la tentation sera grande d'outrepasser cette frontière. C'est ainsi que de réels serviteurs de Dieu ont mis des malades en danger de mort en les exhortant à jeter leurs médicaments. Le diagnostic et la médication ne sont pas de notre ressort.

Ce n'est donc pas parce que nous prions pour les malades et même prions avec efficacité que nous recevons tout à coup un diplôme d'infirmier ou de médecin!

Quand un malade est guéri, il est sage que le médecin traitant le confirme à l'exemple de Jésus qui, selon les principes médicaux de la loi juive Lévi. 13 et 14, envoya les lépreux se montrer aux sacrificateurs. Jésus était très sensible à son mandat. Quand on voulut le pousser dans une fonction qui n'était pas la sienne, il s'exclama: "Qui m'a établi juge parmi vous?" Luc 12:14 Et lorsqu'on voulut le faire roi, il se déroba à la foule Jn 6:15.

Il est évident qu'un médecin chrétien peut avoir les deux mandats (ou les trois) et se permettre de donner des conseils médicaux en complément à sa prière. Il en est de même pour nos infirmières dans leurs voyages missionnaires: elles sont souvent aussi bien conduites à donner quelques conseils curatifs aux mamans qui amènent leurs bébés pour la prière, qu'à prier avec les malades qu'elles suivent médicalement. En résumé, l'erreur est d'utiliser notre position d'autorité et la confiance que place en nous le malade pour empiéter sur un domaine qui n'est pas le nôtre.

Prenons le cas d'une visite effectuée auprès d'une personne hospitalisée en chambre commune: dans une telle situation, il est de première importance d'agir avec sagesse, tenant compte du cadre dans lequel s'effectue la visite. Imaginons deux scénarios extrêmes et opposés. Dans le premier, le chrétien prie si fort qu'on l'entend deux chambres plus loin. Il termine en saisissant le

malade par la main et, arrachant intubations et autres cordons d'assistance médicale, le fait sauter hors du lit au nom du Seigneur... Il sera certainement renvoyé "manu militari" de l'établissement avec interdiction d'y revenir.

Dans le second cas, à la fin de la visite, le chrétien propose la prière à la personne alitée. Prenant sa main dans la sienne le plus naturellement du monde et gardant les yeux ouverts, il parle doucement à Dieu en faveur du malade, puis s'en va discrètement. A supposer que le médecin soit dans la chambre ou même que l'hôpital cultive une attitude sciemment anti-chrétienne, il sera difficile à qui que ce soit de lui faire un reproche. La puissance de Dieu ne sera aucunement limitée. Ainsi, en restant sous son mandat, ce chrétien conservera ses entrées à l'hôpital. Les guérisons et les convalescences bénies menées à bien par le Seigneur, ne pourront être que confirmées par le corps médical et les patients.

Carlo Brugnoli est disponible pour enseigner dans votre groupe de jeunes, votre église, votre région. Cet enseignement est gratuitement à votre disposition en vidéo sur le site: <http://carlobrugnoli.net>

Carlo Brugnoli [S'ABONNER](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



1 PARTAGES